



# PLATEFORME REVENDICATIVE INTERSYNDICALE

Suite aux nombreuses interpellations de la direction quant aux conditions de travail et à l'absence de reconnaissance des salariés, les Organisations Syndicales Représentatives CFDT, CGT, SNB, UNSA ont élaboré une plateforme revendicative commune :

## Phase 1 : Juin

- **Mesure salariale immédiate** sous forme de prime + engagement de discussion sur la rémunération pérenne dès septembre (sous forme d'augmentations générales)
- Engagement ferme et signé d'un "**Point d'urgence sur les conditions de travail et la reconnaissance salariale**" incluant :
  - Ouverture de négociation de l'accord QVT (Qualité de Vie au Travail)
  - Ouverture de négociation de l'accord GPEC (Gestion Prévisionnelle et des Emplois et des Compétences)
- Engagement de recrutements pour pallier les absences et rééquilibrer la base-poste (pour la création de nouveaux postes d'itinérants notamment)
- Retrait immédiat du critère qualitatif CEM de Perf&Co
- Dissolution de la structure ASCD (réintégration des effectifs ASCD dans l'UES pour proximité, partage de la réalité de terrain et équité de traitement salarial). A défaut, alignement des accords de l'UES Arkade sur ceux de l'ASCD.

## Phase 2 : Septembre

- Accord de méthode pour un travail OSR / direction sur les Conditions de Travail : constats après communication des résultats de l'enquête Exton / revendications / négociation.
- Mise à plat des méthodes de management sur le reporting notamment (challenges...)
- Ouverture des négociations suite à l'engagement de Juin :
  - Accord QVT (Qualité de Vie au Travail)
  - Accord GPEC (Gestion Prévisionnelle et des Emplois et des Compétences)
  - Accord I/P Triennal
- Mise en oeuvre du renforcement des effectifs
- Révision Perf&Co et PMC pour une répartition plus égalitaire.
- Point d'étape des restructurations pour les services centraux.
- Publication sous Maia des listes des promotions et de primes.

L'intersyndicale CFDT, CGT, SNB, UNSA demande à la direction une **réponse formelle au plus tard le 15 Juin**, lui permettant ainsi de réunir deux fois son comex pour décision. L'intersyndicale reste disponible pour toute réunion permettant de formaliser l'accord de la direction quant aux revendications ci-dessus.

**APRÈS CETTE DATE, L'INTERSYNDICALE PRENDRA SES RESPONSABILITÉS.**

**04/06/2021**